



Fonds des Nations Unies pour la Population
Représentation en République du Gabon

DECLARATION DE L'UNFPA SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL POUR LE GABON

Le Gabon a ratifié l'ensemble des traités et conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, a mis en place des instruments juridiques spécifiques destinés à lutter contre l'élimination de toutes formes de discriminations, notamment à l'endroit des femmes et a initié des actions concrètes pour favoriser la mise en œuvre de ces instruments au niveau national.

Le Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, a décrété la période 2015-2025, Décennie de la Femme Gabonaise. Pour cela, une analyse de la situation de la Femme Gabonaise et un plan décennal pour l'autonomisation de la Femme Gabonaise ont été élaborés en 2016 avec l'assistance technique du Bureau de l'UNFPA. Le plan décennal a plusieurs objectifs dont le renforcement du cadre juridique relatif aux droits des femmes et des filles, l'accès équitable des femmes et des filles au pouvoir économique pour leur autonomisation, l'amélioration de la représentativité des femmes et des filles dans les instances de décision politique, administrative et sociale.

Le gouvernement et le Bureau de l'UNFPA au Gabon ont réalisé en 2015, une enquête nationale sur les Violences Basées sur le Genre qui s'est intéressée aux principales formes de violence, ses victimes, ses causes et ses conséquences. L'enquête a été suivie de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'ateliers de renforcement des capacités des acteurs nationaux.

Les questions genre ont été intégrées dans les politiques et programmes nationaux dont le Plan Stratégique Gabon Emergent, la Stratégie d'Investissement Humain, avec en sus des initiatives développées par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au travers du Fonds National d'Aide Sociale (FNAS).

Dans le cadre de son programme de coopération 2018-2022, l'UNFPA accompagnera le plan décennal par la mise en place d'une politique d'éducation sexuelle complète à l'école (CSE) afin de lutter contre les grossesses précoces. Le programme fera le plaidoyer pour l'élaboration de lois, politiques et stratégies facilitant l'accès des adolescents et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive à l'école. Le programme de coopération comprend également la lutte contre les violences à l'école y compris les Violences Basées sur le Genre, la lutte contre le mariage précoce par le relèvement de l'âge légal du mariage de 16 à 18 ans, la lutte contre les maladies sexuellement transmises et l'accompagnement de jeunes filles enceintes et ou ayant des enfants afin de leur permettre de continuer leur scolarité dans des conditions acceptables.